

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2022

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 88

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce texte a une fâcheuse tendance à confondre semaines de grossesse et semaines d'aménorrhée. Les IVG médicamenteuses peuvent être dangereuses ; elles peuvent entraîner des hémorragies et provoquer des douleurs intenses. Psychologiquement, les femmes qui y ont recours seules chez elles sont confrontées à une grande détresse et solitude. Il est impensable de rallonger les délais de cette façon.